CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LOON – PLAGE

SEANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Attribution de bons d'achat à l'occasion des fêtes de fin d'année

Date de convocation : Le 15 septembre 2026

Nombre d'Administrateurs		
En exercice	Présents	Votants
17	12	12

Étaient présent(e)s :

Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, M. Alain KLEINPOORT, M. Didier NORMAND, M. Vincent JEANNEKIN, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Olivier MERCIER, Mme Sylvie SWAENEPOEL, Mme Nicole HOGUET, Mme Zélie RENARD, Mme Isabelle FERNANDEZ, M. Jean-Luc WOUSSEN.

Etaient Excusé(e)s :

M. Eric ROMMEL, Mme Valérie SYRATT, M. Jean-Charles MILLIOT, Mme Fabienne VANBAELINGHEM, Mme Pascaline CHOQUET.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous - Préfecture.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale souhaite maintenir une action de solidarité en faveur des personnes âgées et des adultes handicapés ayant une reconnaissance de handicap à 80 % à l'occasion des fêtes de fin d'année ;

Considérant que cette action consiste à attribuer un bon d'achat permettant aux bénéficiaires d'effectuer des achats auprès des commerçants loonois partenaires ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de définir les modalités d'attribution de cette aide ;

Accusé de réception en préfecture
059-265903591-20260923-DEL23092026-24-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en place une opération d'attribution de bons d'achat à destination des personnes âgées ne souhaitant pas participer au banquet des anciens et des adultes porteurs de handicap, âgés de 21 à 63 ans, ayant une reconnaissance de handicap à 80 %.

Bénéficiaires :

Peuvent bénéficier de cette opération les personnes :

- Âgées de 64 ans et plus au 31 décembre de l'année en cours ne souhaitant pas participer au banquet des anciens et les adultes porteurs de handicap, âgés de 21 à 63 ans, ayant une reconnaissance de handicap à 80 %.
- Domiciliées sur le territoire de Loon-Plage ;
- Répondant aux conditions fixées par le CCAS.

Valeur des bons d'achat :

Chaque bénéficiaire a le choix de recevoir soit un colis et 3 bons d'achat de 5 €, ou 8 bons d'achat de 5 € pour une valeur totale de 40 €.
Ces bons d'achat ne sont ni échangeables contre des espèces, ni remboursables.

Utilisation :

Les bons d'achat sont utilisables exclusivement auprès des commerçants loonois partenaires dont la liste figure en annexe à la présente.
Cette liste pourra être actualisée, si nécessaire, par décision du Président du CCAS.
Les commerçants adhérant au dispositif s'engagent à accepter les bons d'achat selon les modalités définies par le CCAS et à les retourner, avant la date fixée par le CCAS pour permettre leur remboursement.

Modalités de gestion :

Le CCAS assurera la numérotation et l'impression des bons d'achat, la distribution aux bénéficiaires, le suivi des bons distribués et des bons retournés par les commerçants et la conservation des bons d'achat originaux comme pièces justificatives nécessaires au remboursement des commerçants.

Le remboursement des commerçants interviendra sur présentation des bons d'achat originaux. En cas de reproduction d'un bon, le commerçant ne sera pas tenu responsable du doublon et le CCAS acceptera malgré tout le remboursement du bon reproduit au commerçant.

Crédits budgétaires :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Accusé de réception en préfecture
059-265903591-20260923-DEL23092026-24-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Exécution :

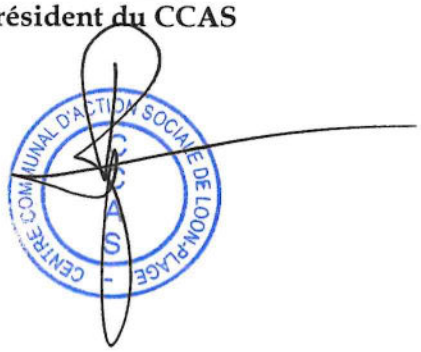
Monsieur le Président est autorisé à mettre en œuvre la présente délibération, à signer tout document nécessaire à son exécution et, le cas échéant, les conventions avec les commerçants partenaires lorsque cela est nécessaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la présente délibération.

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS



Accusé de réception en préfecture
059-265903591-20260923-DEL23092026-24-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Accusé de réception en préfecture
059-215903591-20260923-DEL23092024-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

COMMERÇANTS ACCEPTANT LES BONS D'ACHAT
DISTRIBUÉS PAR LE CCAS DE LOON-PLAGE À L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.

NOM DU COMMERCE / RAISON SOCIALE FORME JURIDIQUE	ADRESSE	SIRET
A QUE D'ŒIL SARL	23 B RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	80 190 370 900 021
AU COQ D'OR SARL	20 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	38 862 782 000 011
AUDITION CONSEIL SARL	30 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	83 364 352 100 044
BOULANGERIE FONTEYNE Entrepreneur individuel Rémi FONTEYNE	24 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	38 885 504 100 017
BOULANGERIE VANDOMME SARL	101 RUE CHARLES DE GAULLE 59279 LOON-PLAGE	90 833 796 700 016
CAMPANILE SNC	1100 RUE CHARLES DE GAULLE 59279 LOON-PLAGE	42 810 739 500 025
CARREFOUR CONTACT EURL	26 RUE DU CANTON DU CAILLOUTIS 59279 LOON-PLAGE	98 130 225 000 023
CARREFOUR EXPRESS SARL AYBAUT DISTRIBUTION	149 RUE FRANÇOIS MITTERRAND 59279 LOON-PLAGE	80 380 416 000 049
CHEZ WILLY SAS	90 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	98 321 585 600 011
DESTOCK LAND SAS BADECO	3 RUE DES SPOTRS 62370 AUDRUICQ	84 345 175 800 034

COMMERÇANTS ACCEPTANT LES BONS D'ACHAT
DISTRIBUÉS PAR LE CCAS DE LOON-PLAGE À L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.

Accusé de réception en préfecture
059-265900359-20260923-DEL20260924-24-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

NOM DU COMMERCE / RAISON SOCIALE FORME JURIDIQUE	ADRESSE	SIRET
ESSO STATION SERVICE SARL	1476 ROUTE NATIONALE 1 59279 LOON-PLAGE	51 533 666 700 016
INSTITUT SECRET DE BEAUTE Entrepreneur individuel Florine LAMI	13 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	75 087 539 500 014
LA BOUCHE A SUCRE SAS	42 RUE DE MARDYCK, 59279 LOON-PLAGE	90 116 103 400 029
LA CIVETTE DE LOON EI	36 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	50 091 435 900 044
LA CIVETTE DU CENTRE F. DELEBART Entrepreneur individuel	9 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	43 954 428 900 028
L'ART DE LA VIANDE SARL	37 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	98 748 641 200 016
L'HAIR DIVINE SARL	11 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	80 290 955 600 028
RESTAURANT LOON GARDEN SAS LEVAROY	25 RUE DU CANTON DU CAILLOUTIS 59279 LOON-PLAGE	49 960 673 900 013
O CISEAUX D'ANAIS EI	4 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	53 828 160 100 046
O FAMILIAL SARL	6 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	10 559 586 200 019

Accusé de réception en préfecture
059-215903591-20260923-DEL2026205-24-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

COMMERÇANTS ACCEPTANT LES BONS D'ACHAT
DISTRIBUÉS PAR LE CCAS DE LOON-PLAGE À L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.

NOM DU COMMERCE / RAISON SOCIALE FORME JURIDIQUE	ADRESSE	SIRET
PHARMACIE DECROOCQ SARL	8 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	48 057 233 800 014
PHARMACIE DELHAYE DELANNOY SARL	32 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	78 873 631 200 018
PIZZA CITY SAS	96 RUE DE MARDYCK 59279 LOON-PLAGE	94 857 554 300 012
PIZZERIA VA BENE SARL	38 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	92 332 977 400 016
ROCCO PIECES SAS	185 RUE DU CANTON DU CAILLOUTIS 59279 LOON-PLAGE	51 983 879 100 035
SNACK LOON SARL	58 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	50 694 701 700 028
TERRE EDEN EIRL	55 RUE GEORGES POMPIDOU 59279 LOON-PLAGE	83 874 285 600 019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LOON – PLAGE

SEANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Tarification des prestations pour 2027

Date de convocation : Le 15 septembre 2026

Nombre d'Administrateurs		
En exercice	Présents	Votants
17	12	12

Étaient présent(e)s :

Mme Aurélie HEBINCK, Mme Jocelyne BRICHE, M. Alain KLEINPOORT, M. Didier NORMAND, M. Vincent JEANNEKIN, M. Jean-Claude FOURNIER, M. Olivier MERCIER, Mme Sylvie SWAENEPOEL, Mme Nicole HOGUET, Mme Zélie RENARD, Mme Isabelle FERNANDEZ, M. Jean-Luc WOUSSEN.

Etaient Excusé(e)s :

M. Eric ROMMEL, Mme Valérie SYRATT, M. Jean-Charles MILLIOT, Mme Fabienne VANBAELINGHEM, Mme Pascaline CHOQUET.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous - Préfecture.

Comme chaque année, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver les tarifications suivantes :

Redevance mensuelle d'occupation « Althaea » :

a) parcelle :
- Mr Raymond MILLIOT : 30,00 €
- Mr Pascal MILLIOT : 30,00 €

b) parcelle + mobil home :
- Mme Monique GERAERT : 30,00 € + 30,00 €

Accusé de réception en préfecture
059-265903591-20260923-DEL23092026-23-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

Location de voitures :

a) à la journée : 8 €
b) à la semaine : 40 €

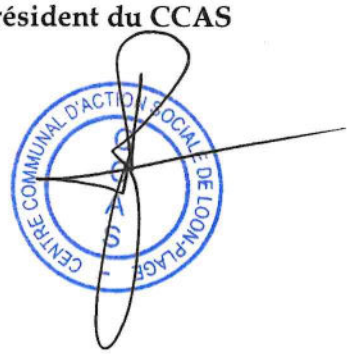
La caution est de 150 €, remboursable intégralement sauf si dégradations.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la présente délibération.

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS



Accusé de réception en préfecture
059-265903591-20260923-DEL23092026-23-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026